



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
29.11.2012

Date de la convocation des conseillers :
29.11.2012

point de l'ordre du jour no:
06-A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 7 décembre 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Tonnar, échevin, Codello, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Compromis d'acquisition par la Ville avec Hôtel Restaurant S.A. et Cie concernant l'ancien Hôtel

Vu le compromis d'achat du 26 novembre 2012 signé entre la ville et la société Hôtel Restaurant Renaissance SA et Cie avec siège social à Esch-sur-Alzette, aux termes duquel la ville déclare acquérir dans un immeuble en copropriété inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, sous le n°440/16115, au lieu-dit « place Boltgen » les biens suivants :

- le Bâtiment « Hôtel », Bloc C, comprenant le premier sous-sol, le rez-de-chaussée, le 1^{er}, 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} étage avec des surfaces brutes de 347 m², 342 m², 345 m², 325 m² et 280 m² ;

Considérant que le prix convenu est de 3.800.000,00 Euros ;

Considérant que l'acquisition est faite dans le but d'y aménager des logements pour étudiants ;

Vu l'utilité publique de l'acquisition ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

le compromis d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,